



## Participation des membres du club aux manifestations

Case postale 98  
1000 Lausanne 18  
<http://www.concordialausanne.ch>  
[fc.concordia@concordialausanne.ch](mailto:fc.concordia@concordialausanne.ch)  
Compte postal : 10-2457-8

En plus de la participation de nos équipes aux diverses compétitions footballistiques, notre club organise chaque année diverses manifestations qui répondent à des impératifs aussi bien sportifs, promotionnels que financiers.

- Tournoi du Jeûne, juniors E et D (2 jours, sept.)
- Camp interne, juniors E et D (5 jours, oct.)
- Repas de soutien (novembre)
- Tournoi indoor féminin (février)
- Souper de la Concorde (fév.)
- Tournoi indoor, juniors E et D (2 jours, fév.-mars)
- Tournoi final Graines de foot\* (juin)
- Tournoi jubilé Stéphane Chapuisat\* (juin)

\* conjointement avec l'ES Malley

Ces manifestations, ce sont aussi :

- Environ Fr. 25'000.- de recettes chaque année, soit presque 20% du total de nos recettes.
- Un énorme travail d'organisation, avant, pendant et après ; des dizaines de journées de présence active pour les membres du comité au moment où ces manifestations ont lieu.

Ce travail ne peut pas être fait sans le soutien des membres du club. **Rien que pour les tournois, il y a une centaine de tâches chaque année à repourvoir.**

- **Les tâches relatives à une journée de tournoi sont attribuées en général à une équipe.** Toutes les équipes, masculines et féminines, juniors A, juniors B, juniors C et actif(ve)s, sont mises à contribution (à tour de rôle).
- Les listes sur lesquelles figurent les tâches/postes à pourvoir sont remises en temps utile à chaque entraîneur dont l'équipe est convoquée.
- **C'est en équipe ensuite que les postes doivent être attribués.** L'entraîneur n'est pas forcément responsable de cette attribution, par contre c'est lui qui doit rendre la liste complétée au comité au plus tard 2 semaines après l'avoir reçue.
- C'est à l'entraîneur aussi d'informer son équipe des présentes dispositions.
- **Si un(e) joueur(se) inscrit(e) ne peut pas être présent(e) au moment convenu, il(elle) doit être remplacé(e). Peu importe le motif de cette impossibilité.**
- **C'est au (à la) joueur(se) absent(e) de se trouver un(e) remplaçant(e).** Peu importe qui, mais à priori quelqu'un de son équipe (**prévoir des remplaçant(e)s**).
- **En cas d'absence** (non remplacée) ou retard, le(la) joueu(se)r sera sanctionné(e) d'une **amende de Fr. 200.-**. De plus il(elle) sera **suspendu(e) pour tous les matchs de compétition** tant que l'amende n'aura pas été payée. Il(elle) sera pour finir **reconvoqué(e) à la prochaine manifestation** pour effectuer le service non accompli. Seul le comité est habilité à atténuer ces sanctions, en particulier si le motif de l'absence était totalement imprévisible et manifestement justifié.
- Une **personne de piquet est prévue** dans la liste des tâches/postes à pourvoir. En cas d'**«absence de dernière minute»**, cette personne doit être **atteignable sans problème et présente sur le lieu de la manifestation dans les 45 minutes suivantes**. En cas de manquement à ces obligations, cette personne subira les mêmes sanctions que celles prévues au paragraphe précédent.